

2026/426

M A I R I E
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Tél. : 03.87.78.31.93 - Fax : 03.87.78.28.47

Email : heining.mairie@wanadoo.fr

Arrêté municipal 11/2026 du 31 Mars 2026
Délégations de signature consenties par le Maire au
Secrétaire de Mairie

LE MAIRE DE HEINING-LES-BOUZONVILLE,

Vu l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature,

Vu l'absence ou l'empêchement des adjoints,

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :
Monsieur MASSON Antoine, agent communal, pour les dossiers et questions suivantes :
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Légalisation des signatures.

Article 2 : La signature par Monsieur MASSON Antoine des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 : Monsieur le Maire et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG (Bas-Rhin) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et copie en sera adressée à la Sous-Préfecture de BOULAY (Moselle) et au comptable public de la Collectivité.